



PRINCE EDWARD ISLAND

Regulatory & Appeals Commission
Commission de réglementation et d'appels
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

AVIS

PRIX DU PÉTROLE

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 7 mars 2025 – La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le vendredi 7 mars 2025.

- Le prix de l'essence ordinaire diminuera de 2,0 cents le litre.
- Le prix de l'essence super diminuera de 2,5 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage diminuera de 6,0 cents le litre.
- Le prix du diesel diminuera de 5,0 cents le litre.
- Le prix du propane augmentera de 1,7 cent le litre pour Irving Energy, de 2,0 cents le litre pour Superior Propane, de 2,5 cents le litre pour Avenir Energy, de 4,8 cents le litre pour Kenmac Energy Inc. et de 4,8 cents le litre pour Noonan Petroleum.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 161,8 et 163,0 cents le litre, le prix de l'essence super sans plomb aux stations libre-service se situera entre 173,2 et 174,3 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 191,0 et 192,2 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 130,9 cents le litre.

Le prix du propane se situera entre 99,4 et 103,8 cents le litre.

Pour connaître les prix actuels des produits du pétrole, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 14 mars 2025.